



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 mars 2022 (18h32)

Salle Etable- La Lombardière

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	55
Membres suppléants	:	23
Présents	:	31
Votants	:	45
Convocation et affichage	:	24/03/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Sylvette DAVID

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Clément CHAPEL (pouvoir à Sylvette DAVID), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémy FRAYSSE (pouvoir à François CHAUVIN), Juanita GARDIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Martine OLLIVIER (pouvoir à Laurent MARCE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), René SABATIER (pouvoir à Laurence DUMAS), Denis SAUZE (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Jean-Yves BONNET, Nadège COUZON, Olivier DE LAGARDE, Virginie FERRAND, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE.

CC-2022-108 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ACTION COEUR DE VILLE - AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC LA REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES ÉCONOMIQUES

Rapporteur : Monsieur Damien BAYLE

Annonay Rhône Agglo a signé en 2017, avec la Région Rhône-Alpes, une convention d'autorisation et de délégation des aides aux entreprises dont la fin est fixée au 31/12/2021.

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), qui fixe le nouveau cadre de convention avec les EPCI, communes et Métropole de Lyon d'autorisation et de délégation des aides aux entreprises, sera approuvé par le Conseil Régional au plus tard d'ici le 31 juillet 2022.

Il est donc proposé, dans l'avenant ci-annexé, de prolonger la durée de la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2022 afin de permettre la continuité des actions engagées, jusqu'à la mise en place du nouveau cadre conventionnel devant s'inscrire

dans le SRDEII révisé.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° CC-2017-483 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017 approuvant la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques

VU la délibération n° 1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional en date des 15 et 16 décembre 2016, relative au « Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 et ses premières décisions de mise en œuvre »

VU les conventions, avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises signées le 5 mars 2018 et le 21 août 2020,

VU la délibération n°CP-2021-11 / 07-112-6065 de la Commission permanente du Conseil Régional du 26 novembre 2021, approuvant le présent avenant de prolongation,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le projet d'avenant ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait à Davézieux le : 29/03/22

Affiché le : 01/04/22

Transmis en sous-préfecture le : 29/03/22

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220324-31428-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET